

Cher Pharmacien, chère Pharmacienne,

Vous avez accepté de transmettre à IQVIA les informations correspondant à la norme PHARMASTAT, validée par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) et l'Union Syndicale des Pharmacies d'Officine (USPO). Je vous en remercie.

Grâce à votre engagement, nous apportons aux autorités et à vos représentants professionnels en France, et plus largement dans le monde, des données pour gérer la crise épidémiologique actuelle.

Dans ce cadre, le respect des droits des patients est primordial. C'est une obligation éthique autant que juridique, notamment prévue par le RGPD.

C'est pourquoi IQVIA a décidé d'innover.

## Information des patients



Pour améliorer l'information des patients, nous vous prions de bien vouloir utiliser les éléments de communication joints qui permettront aux patients d'accéder facilement à des informations sur l'utilisation de leurs données.

Le QR code et l'adresse internet affichés dans votre officine leur donneront accès à l'équivalent de la notice papier.

## Droit d'opposition des patients

Les patients ont le droit de s'opposer à l'usage de leurs données, même si celles-ci sont totalement anonymisées.



Pour faciliter ce droit d'opposition, IQVIA vous fournit un **code EAN / code barre unique** inscrit automatiquement dans les bases de données de votre logiciel.

Si tel n'était pas le cas, vous pourrez scanner ce code pour le créer dans votre base ou l'enregistrer de la même manière que celui apposé sur un produit.

Pour exercer le droit d'opposition d'un patient, il vous suffira, **au moment de l'introduction de la carte vitale du patient, et lorsque le dossier de celui-ci apparaît**, de scanner ce code-barre en facturation, comme s'il s'agissait d'un produit et de valider une facture à 0 € composée de ce seul code produit en vente directe.

Ce code sera ainsi directement intégré au flux de données transmis à votre Tiers de Confiance, ce qui mettra automatiquement fin à la transmission de toute donnée du patient concerné pour le futur, quelle que soit la pharmacie, et permettra à IQVIA de procéder à l'effacement des données transmises par le passé.



Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir **informer vos équipes officinales** de cette procédure afin de vous assurer qu'ensemble, nous veillons à respecter les droits des personnes en conformité avec les lois et réglementations relatives à la protection des données personnelles.

Avec tous mes remerciements,

**Jean-Marc AUBERT**

Président IQVIA France

*N.B : Pour rappel, conformément au contrat qui nous lie, les informations transmises à IQVIA et concernées par le droit d'opposition des patients comprennent exclusivement les informations correspondant aux **données de vente** à l'officine et aux **données de prescription**.*

*Préalablement à leur transmission à IQVIA, ces informations sont anonymisées par notre Tiers de Confiance, la société R+, selon un procédé conforme aux termes de l'autorisation délivrée par la CNIL à notre société en date du 12 septembre 2018, et ne sont transmises à IQVIA que si vous l'avez préalablement expressément autorisé. Ces informations, concernées par le droit d'opposition des patients, sont récoltées en vue de la création de notre entrepôt de données de santé LRX, pour des besoins d'études et de recherches dans l'intérêt public.*